



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 29 février 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/02/2024

Date de publication : 01/03/2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Christophe CHAUMARD.

Étaient absents non excusés : M. MICHEL FELDMANN.

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. David MALINGE, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-003**OBJET : PROJET DE RESIDENCE AUTONOMIE DESIGNATION DE L'OPERATEUR**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

Par délibération du 24 mai 2022, le Conseil municipal de Bédoin a approuvé une convention de partenariat avec la COVE dans le cadre de la mise en œuvre de la convention habitat à caractère multisites COVE-EPF PACA avec pour objectif de bénéficier de l'appui et de l'expertise techniques de l'EPF pour la réalisation d'un projet d'habitat sur le site des Sablières – chemin des Bérards.

Dans le cadre de ce conventionnement, l'EPF-PACA s'est substitué à la commune pour procéder à l'acquisition des parcelles G345 et G346, classées en zone UC au PLU communal et d'une superficie de 7 145 m².

L'EPF-PACA a également accompagné la commune dans la définition de son projet d'habitat et a diligenté une étude d'urbanisme afin de définir un périmètre d'intervention ainsi que le programme global de l'opération à proposer à de futurs opérateurs.

Sur le fondement de ce programme, des négociations ont été conduites avec le bailleur social « Grand Delta Habitat ».

Le 5 décembre 2023, le comité d'engagement de ce dernier a donné un avis favorable à la réalisation d'un programme de 22 logements locatifs sociaux individuels à destination des seniors sur le site des Sablières.

Cette proposition est conforme aux attentes de la Commune pour l'aménagement de ce site. Aussi et afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de désigner « Grand Delta Habitat » en qualité d'opérateur d'aménagement ce qui permettra à l'EPF-PACA de lui céder les parcelles G345 et G346.

Après signature du compromis de vente, Grand Delta Habitat pourra engager toutes les études nécessaires et conduire avec la commune, à qui il appartiendra d'approuver le cahier des charges du permis d'aménager ainsi que l'ensemble du bilan financier, la finalisation de ce projet de création d'une résidence autonomie.

Considérant les évolutions démographiques qui montrent un vieillissement de la population communale,
Considérant la nécessité de prendre en considération les besoins spécifiques des personnes âgées en matière d'habitat,
Considérant l'intérêt que représente pour la Commune la réalisation de logements sociaux à destination des séniors,



Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner la société « Grand Delta Habitat » comme opérateur pour la création d'une résidence autonomie de 22 logements locatifs sociaux à destination des séniors sur le site des Sablières, parcelles cadastrées G345 et G346,
- D'autoriser l'EPF-PACA à procéder aux opérations en vue de la cession du tènement foncier concerné pour la réalisation de ce projet,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture
de Vaucluse le : 01/03/2024
et publication sur le site internet de la commune de
Bédoin le : 01/03/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.